

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HENRI LE ROUX

Les travaux de la commission de statistique municipale de Paris

Journal de la société statistique de Paris, tome 21 (1880), p. 228-233

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1880__21__228_0

© Société de statistique de Paris, 1880, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE MUNICIPALE DE PARIS (1).

Paris présente, pour les études statistiques, des ressources qui ne se trouvent peut-être réunies à un égal degré dans aucune autre ville. Sans être la plus considérable des agglomérations connues, elle est la plus importante de celles dans lesquelles une centralisation complète permet de mener à bien toutes les recherches dont l'administration prend l'initiative ou la direction. Il résulte en effet de cette centralisation que les renseignements sont partout recueillis par des fonctionnaires de même ordre, et cela suffirait déjà à faire de Paris un admirable laboratoire de recherches pour l'administrateur et pour le savant.

Aussi l'administration a-t-elle dès longtemps senti l'importance du devoir qui lui incombaît de faire profiter la science de documents dont chaque jour accroît le nombre. En 1821 parut le premier volume des recherches dont la publication avait été décidée à la suite du recensement de 1817 et qui, continuée sans interruption jusqu'en 1856, forme une série de 40 années. En 1865, la même pensée détermina la création d'une publication de même nature, qui parut dès lors en fascicules mensuels et qui forme la collection des bulletins de statistique municipale. L'historique de ces publications se trouve consigné dans les *Notes sur les services de la direction de l'administration générale*, Paris 1879.

Pendant cette période, les études statistiques ont pris un développement considérable, et l'art de recueillir, de grouper les éléments d'enquêtes permanentes est devenu, entre les mains de quelques savants, l'objet de travaux approfondis d'où sont sortis des méthodes décisives d'information. Plusieurs grandes villes, et Bruxelles en particulier, sans se préoccuper de statistique administrative, instituèrent des services de statistique médicale, en ayant pour seul objectif de créer un instrument qui permettît de constater l'état de la santé publique et de contribuer à son amélioration. Les congrès de statistique et d'hygiène constatèrent l'importance des résultats obtenus et, malgré les améliorations successives et profondes dont la statistique municipale de la ville de Paris n'avait cessé d'être l'objet dans ce sens, le Conseil municipal a pensé qu'il était nécessaire, « dans l'intérêt de la santé publique et de la science », de donner à cette publication une importance en rapport avec les ressources dont la ville de Paris dispose. Le 26 juillet 1877, adoptant les conclusions d'un remarquable rapport de M. le docteur Lamouroux, il invita le

(1) Cette commission, dont les travaux sont actuellement terminés, était composée de MM. Herold, sénateur, *président*; Vergniault, secrétaire général de la préfecture de la Seine, *vice-président*; Clamageran, conseiller d'État; Dr Delpach, membre du conseil municipal et de l'Académie de médecine de Paris; Dr Lamouroux, membre du conseil municipal; Dr Frère, membre du conseil municipal; Pelletier, directeur de l'administration générale; Alphand, directeur des travaux de Paris; Emile Ferry, maire du IX^e arrondissement; Kœchlin-Schwartz, maire du VIII^e arrondissement; Dr Bourdon, inspecteur de la vérification des décès, membre de l'Académie de médecine de Paris; Levasseur, membre de l'Institut; Dr Worms, médecin de la préfecture de la Seine; Lemoine, ingénieur des ponts et chaussées; Dr Du Mesnil, médecin de l'hôpital de Vincennes, maire de Créteil, vice-président de la commission des logements insalubres; Toussaint Loua, chef du bureau de la statistique générale de France au ministère de l'agriculture et du commerce; Dr Bertillon, professeur d'anthropologie; Le Roux, chef de division, *secrétaire*; Motheré, chef de division en retraite, ancien chef du bureau de la statistique municipale de Paris, vice-président de la Société de statistique de Paris, *secrétaire adjoint*.

préfet de la Seine à présenter un plan de réorganisation de la statistique municipale parisienne d'après les données contenues dans ce rapport.

Une commission fut alors nommée pour étudier les améliorations qu'il y avait lieu d'apporter aux publications statistiques de la ville de Paris. Composée de conseillers municipaux, de savants et de fonctionnaires, cette commission a été constituée dans les meilleures conditions de compétence, non-seulement pour déterminer les moyens qui doivent être employés pour réaliser les améliorations reconnues nécessaires, mais aussi l'ordre dans lequel doivent être réalisées les améliorations. Elle se réunit un grand nombre de fois et dut tout d'abord porter son examen sur les documents d'après lesquels les publications sont faites, surtout en ce qui concerne la santé publique.

Elle se préoccupa en premier lieu des réformes à apporter aux relevés des causes de décès. La détermination des causes de décès est faite par les médecins de l'état civil que le maire de chaque arrondissement délègue, avant de dresser l'acte de décès, avec la mission de s'assurer que la mort est certaine. L'examen du cadavre, la communication des ordonnances du médecin traitant, les renseignements donnés par les personnes présentes et qui sont habituellement celles qui ont assisté le malade pendant sa dernière maladie, permettent à des praticiens expérimentés d'établir un diagnostic sérieux. Toutefois, il est évident que des indications fournies par les médecins traitants eux-mêmes doivent avoir une valeur incontestable pour la détermination des causes de décès, et la Commission décida que les médecins seraient invités à adresser à l'administration une note relative à chacun des décès survenus dans leur clientèle ; l'Académie de médecine, consultée, indiqua dans quelle forme, moyennant quelques précautions, cette communication pourrait avoir lieu sans entraîner la violation du secret professionnel, et, depuis le 1^{er} janvier 1880, la détermination des causes de décès doit à cet important contrôle une précision qu'elle était loin d'atteindre autrefois. La nomenclature des causes de décès, revisée et imprimée au verso des bulletins par lesquels on consulte les médecins sur les causes de décès de leurs clients, permet à tous les praticiens d'adopter les dénominations communes.

En même temps qu'elle s'occupait de cette innovation, la Commission avait entrepris la révision des questionnaires que les médecins de l'état civil sont chargés de remplir lorsqu'ils vont constater une naissance ou un décès. L'importance que les lois et les moeurs attachent en France à l'exacte rédaction des actes de l'état civil permet de tirer de ceux-ci un grand nombre de renseignements utiles ; mais indépendamment de ces renseignements, que l'on ne peut refuser à l'officier de l'état civil ou à son délégué, il en est un certain nombre d'autres que l'administration s'efforce de recueillir dans un but d'intérêt général ; le bon sens public a compris dès le début l'utilité de ces questions, et les indications demandées par le médecin de l'état civil en outre de celles qui ressortissent strictement à son mandat ne sont presque jamais refusées. Aussi, la Commission a-t-elle pensé qu'il était nécessaire de développer ce questionnaire ; elle y a fait ajouter quelques questions relatives à de graves problèmes de médecine, problèmes dont la solution tournera au profit de l'humanité ; mais elle a décidé que ces indications seraient inscrites sur un bulletin spécial ne portant aucune indication de personnes, et, de plus, que ce bulletin serait détruit après que le dépouillement en aurait été fait au bureau central de statistique, auquel il est directement adressé.

Les renseignements recueillis sur les naissances, lors de la constatation à domicile ou de la déclaration à la mairie, sont, de même, consignés sur un bulletin directement adressé au bureau central de statistique et détruit aussitôt le travail effectué.

Enfin, pour les mariages, le bureau recevra désormais un bulletin sur lequel se trouvent relevées, sans qu'aucun nom y soit porté, les indications d'âge, d'origine, de consanguinité, etc., qui sont d'autant plus précieuses pour la science que l'acte de mariage est établi, non sur déclaration des intéressés, mais sur pièces authentiques. Ce bulletin est détruit comme les autres dès que les renseignements qu'il contient ont été transcrits, et il importe de bien remarquer que, dans ces transcriptions, les indications spéciales aux personnes disparaissent pour être représentées par des chiffres dans chacune des colonnes des feuilles de dépouillement.

Les indications ainsi recueillies aux sources mêmes figureront désormais plus nombreuses, plus précises, dans les publications municipales, et le mandat de la Commission consistait précisément dans la préparation du programme des documents à publier et dans l'étude de la forme à donner aux publications elles-mêmes.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1880 les publications statistiques de la ville de Paris ont été de deux natures : le bulletin hebdomadaire et le bulletin mensuel. Le premier contenait la répartition des décès de la semaine entre les principales maladies causales. Ce bulletin, que pendant longtemps la ville de Paris publiait et dont elle faisait l'envoi aux médecins, n'était plus imprimé ; mais on communiquait aux journaux, surtout aux journaux de médecine, qui le publiaient régulièrement, le relevé manuscrit qui continuait à être dressé chaque semaine.

La Commission a remplacé ce bulletin trop sommaire par le bulletin complet que demandait le rapporteur du conseil municipal, et elle n'a pu mieux faire que d'adopter celui dont M. le docteur Lamoignon avait donné le spécimen à la fin de son rapport. Ce bulletin contient le nombre des mariages et des naissances ; puis, pour les décès : 1^o un relevé par causes, par âges, par sexes ; 2^o une répartition suivant la cause et le lieu, c'est-à-dire un tableau contenant, pour les quatre-vingts quartiers de Paris, l'indication du nombre et des causes des décès survenus dans chacun d'eux ; 3^o un tableau de comparaison des naissances et des décès de Paris avec ceux de sept villes de France et de quarante-cinq villes de l'étranger 4^o enfin, un plan de Paris indiquant, pour chaque quartier, le nombre des décès résultant de maladies épidémiques ou contagieuses. A ce plan de la mortalité il serait utile d'ajouter un plan de morbidité signalant les cas reconnus de maladies épidémiques ou contagieuses. Il n'est pas douteux qu'on ne puisse obtenir des médecins traitants les indications nécessaires, afin d'établir régulièrement une carte qui signalerait, dès leur apparition, la présence de ces maladies. Un appel est adressé dans ce but aux médecins et l'on étudie les moyens de leur rendre ces communications régulières et faciles.

Le *Bulletin hebdomadaire* ainsi complété rendra certainement de grands services, mais il est spécial, puisqu'il ne donne que les décès, du moins avec quelques détails, et ses données ne sont qu'approximatives, car il doit fournir la situation actuelle de la mortalité, et l'on ne peut retarder sa publication pour effectuer les vérifications minutieuses, qui ne modifient jamais les résultats que dans une proportion négligeable, et qui ne sont indispensables que pour les publications définitives.

Le *Bulletin mensuel*, au contraire, ne contient que des documents contrôlés avec soin. C'est un travail définitif dans lequel tous ceux qui étudient les conditions de vie des individus formant l'agglomération parisienne doivent trouver des renseignements aussi complets, aussi précis que possible. Depuis le début de ses travaux, la Commission a toujours eu en vue l'amélioration de cet important recueil, et, laissant de côté la question de savoir quel mode de publication serait préférable, de la publication par fascicules mensuels ou de celle d'un annuaire contenant la totalité des renseignements recueillis pendant les douze mois, elle a cherché à établir l'ordre d'idées d'après lequel le programme des documents à insérer devait être rédigé. Ce programme comprendrait, classé d'après le degré d'intérêt ou d'urgence, tout ce qu'il est à la fois possible de recueillir et utile de faire connaître.

La Commission a pensé qu'il convenait d'élargir notablement le cadre de l'ancien *Bulletin mensuel*. Dans celui-ci, l'administration s'astreignait à ne rien donner qui ne vint d'elle et qui ne put être contrôlé ; elle ne publiait que ce qu'elle tirait de son propre fonds, et encore était-elle loin de mettre au jour tout ce qu'elle en pouvait tirer. Avec ce système, le *Bulletin de statistique* n'était pour le travailleur qu'un recueil de plus à consulter et à joindre à tous ceux qui contiennent des indications sur la vie à Paris.

La Commission a décidé que désormais les publications statistiques contiendraient tout ce qui intéresse la vie humaine et la vie économique. Tout ce qui se fait, se produit, se consomme, l'administration a des moyens plus ou moins précis de le savoir. A côté des documents d'authenticité certaine, il suffira, pour dégager la responsabilité de l'administration au sujet des renseignements d'inégale créance qui trouveront place dans ses publications, d'indiquer les sources auxquelles ils auront été puisés. On aura ainsi un ouvrage facile à consulter, contenant un magnifique ensemble de renseignements et réalisant pour la ville de Paris ce que la statistique générale de la France réalise déjà pour le pays tout entier.

Adoptant en principe, et sauf débat ultérieur, la division de l'ancien *Bulletin* en trois parties intitulées : *Topographie, Population et Variétés*, elle a chargé trois sous-commissions d'élaborer le programme définitif des nouvelles publications. Les travaux de ces trois sous-commissions ont été exposés, dans d'importants rapports, par M. le docteur Lamouroux, pour la première partie ; par M. le docteur Bertillon, pour la deuxième partie ; et, en ce qui concerne la troisième partie, par M. T. Loua pour les variétés en général, par M. Levasseur, qui a bien voulu se charger de ce qui est relatif à l'enseignement, par M. Clamageran pour les finances et l'octroi, par M. Émile Ferry pour l'assistance publique et par M. Cochut pour le mont-de-piété.

La première partie contient, sous le titre de *Topographie et Climatologie*, tout ce qui concerne ou constitue le milieu dans lequel on vit à Paris. A la topographie se rapporte tout ce qui est permanent sur et sous le sol ; à la climatologie se rapporte ce qui concerne les fluides ambients, leur nature, leur état, leurs variations enfin, variations dont l'influence sur la santé publique est si grande.

Le rapport montre, par un grand nombre de renseignements et de chiffres, l'importance des données à recueillir. Il indique le lien qui unit les lieux tels que la nature les a faits et les modifications que l'industrie humaine y a apportées. Ainsi se trouve dans la première partie tout ce qui concerne la nature, la longueur des

égouts et des voies publiques ; les plantations naturelles et artificielles, les constructions, le montant des dépenses relatives aux services de la navigation, de la voirie des égouts, l'importance du personnel qui y est attaché. Une série de spécimens des tableaux à établir et à publier et l'indication de quelques *desiderata* relatifs à la météorologie complètent le rapport.

La deuxième partie comprend, sous le titre de *Population* ou de *Démographie*, l'ensemble des renseignements recueillis sur les faits qui constituent la vie même. Chaque fois qu'un mariage, une naissance, un décès a lieu, il est procédé à une véritable enquête. Toutes les conditions dont l'influence sur la vie humaine est connue ou seulement soupçonnée sont notées et groupées de manière à démontrer si cette influence est réelle, dans quelles proportions elle s'exerce, etc. Le rapport présenté par M. le docteur Bertillon expose en détail la manière dont sont recueillis les renseignements qui serviront de base aux publications statistiques.

La valeur des études à venir dépendra de l'exactitude des informations, et le mécanisme de ces enquêtes, dont le nombre n'est pas inférieur à 150,000, a été étudié avec un soin extrême. Signalant ensuite la nécessité de laisser les faits en combinaison ou en fonction, tels enfin qu'ils se présentent dans la nature avec leur cortège de circonstances accessoires, M. le rapporteur donne à la Commission la liste et le modèle des tableaux numériques qu'il est indispensable d'établir dès à présent.

Quant aux tableaux figurés ou graphiques, leur publication, toujours coûteuse, ne se fait pas sans beaucoup de tâtonnements, et la Commission, tout en exprimant le vœu d'en voir multiplier l'emploi, ne peut que laisser au bureau central de statistique le soin d'en proportionner le nombre aux ressources dont il dispose.

La troisième partie comprend, sous le titre de *Variétés*, des groupes de renseignements qui, malgré l'homogénéité de chacun d'eux et l'importance de leur objet, n'ont qu'une étendue relativement restreinte ; par exemple, en ce qui concerne les personnes, les statistiques de l'enseignement, de l'indigence, de la prostitution, de la criminalité, etc. ; dans l'ordre économique, les statistiques financières, celles de la production, de la consommation, de l'exportation, etc.

Enfin, tous les renseignements qui ne peuvent logiquement rentrer dans aucune autre division trouvaient place dans cette troisième partie. M. Loua, dans son rapport, énumère et classe tout ce qu'il est utile de publier sur les institutions qui servent « à préserver, à entretenir et même à embellir l'existence humaine ». Comme annexe à ce travail, M. Loua a bien voulu établir les cadres de 75 tableaux, « dont la plupart se prêteraient à une représentation graphique ».

La Commission a donc terminé son travail d'élaboration, travail laborieux qui a exigé de longues et fréquentes réunions. Il reste à coordonner les nombreux tableaux dont les spécimens ou les modèles sont annexés aux rapports des sous-commissions. Or, avec le développement donné aux publications projetées, on peut se demander si la division ancienne, qui a servi de base à leurs travaux, doit être intégralement maintenue. Le cadre des deux premières parties, *Climatologie*, *Démographie*, est très-nettement déterminé, et les subdivisions mêmes s'y classent aisément ; mais la troisième partie, *Variétés*, s'est formée peu à peu, et sans beaucoup de méthode, de ce que l'on ajoutait au *Bulletin mensuel*. Maintenant, elle menace de représenter la plus forte partie du Bulletin. En reportant dans la popu-

lation ce qui se rapporte aux individus, cette troisième partie formerait une division moins factice qu'elle ne l'est actuellement. On pourrait alors considérer comme caractéristique de la plupart des renseignements qui s'y trouveraient réunis, d'être relatifs aux choses, non aux individus.

Avec une classification ainsi déterminée, l'enseignement, l'indigence, la criminalité rentreront dans la population ; les dépenses relatives à la voirie, à la navigation, passeront dans le cadre de la troisième partie, que l'on pourrait dénommer : *Finances, commerce, industrie, beaux-arts, etc.*

Ainsi conçues, les publications de statistique municipale contiendraient tout ce qui concerne : 1^o le *milieu* ; 2^o les *hommes* ; 3^o les *choses* de l'agglomération parisienne. Les influences réciproques d'éléments si multiples pourraient alors se dégager nettement, les lois de leurs variations se découvrir plus aisément et les prévisions de la science devenir chaque jour plus certaines.

La ville de Paris, qui a entrepris sur ses origines et son histoire une publication monumentale, qui publie l'inventaire de ses richesses artistiques, qui entretient, subventionne et encourage tant d'œuvres utiles, tiendra à honneur de mettre en lumière d'une manière toujours plus complète les documents dont elle dispose ou qu'elle peut réunir.

Henri LE ROUX,
Secrétaire de la Commission de statistique municipale.
